



**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**14-10-2016-03**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du 14 octobre 2016**

Le quatorze octobre deux mil seize à dix-huit heures quinze, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes BAZIARD, ETCHART, PALIS, PEAN, et ainsi que MM.CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, et SALLEFRANQUE.

**Pouvoirs** : Mme LOQUET a donné pouvoir à M. CAMDESSUS

**Excusée** : Mme POLHER Marie

**Absente** : Mme BERT Carine

**Secrétaire de séance élue** : Mme ETCHART Véronique

**OBJET : ANCIENNE ECOLE DE LENDRESSE– RENOVATION ET MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE**

Le Maire explique à l'assemblée la rénovation de l'école de Lendresse est inscrite au budget depuis 2013. En 2014, par délibération, Mme VALMARY a été choisi comme Maître d'œuvre en charge de cette opération.

L'état actuel de l'ancienne Ecole de Lendresse nécessite donc la réalisation de travaux complets de rénovation et de mise aux normes du bâtiment en matière d'accessibilité des personnes handicapées.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, 12 voix pour,

**DECIDE** de procéder aux travaux de rénovation et de mise aux normes de la salle des fêtes de Gouze.

**AUTORISE** le Maire à :

- Désigner après consultation les bureaux d'études à associer au projet (coordonateur de sécurité, contrôle technique, fluides, gros-œuvre, étude de sol...).
- Signer et déposer le dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire) préalable.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/10/2016

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/10/2016